

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2019

Date de convocation et d'affichage : 05 juillet 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 02.

Présents :

Mmes BETTINGER Sylvianne, BEURY Jeanne-Laure, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, COTEL Philippe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DEON Philippe, FARINE Bruno, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GAURIER Claude, GATOULLAT Marcel, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, HANDEL William, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SUBTIL Bruno, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : TRIBOT Philippe par COQUILLARD Gérard, BRANLE Christian par TRESSOU Marie-Hélène, ROTA Colette par MORET André, VETTER Claude par SIMON Chantal, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno

Sont excusés et ont donné pouvoir : BLASCO Thierry à BLASSON Christian, BOUCHOT Chantal à JOLLIOT Marie-France, URBAIN Sandrine à ROBLET Bernard, DEMOISSON Daniel à BLANCHARD Dominique, PAUTRAS Marie-Françoise à SEBBARI Samira, SAUVAGE Philippe à MOCQUERY Bernard, DRAGON Jean-Luc à GREMILLET Annie, DUQUESNOY Olivier à ROUSSELOT Nicole, ARNAUD Jean-Jacques à LEIX Jean-François, MOSER Alain à RABAT-ARTAUD Nadia, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à HELIOT-COURONNE Isabelle, BRET Marc à LE CORRE Marie, GONCALVES José à GARIGLIO Elisabeth, HONORE Nicolas à SERRA Frédéric, LEMELLE Flavienne à BOISSEAU Dominique, LEYMBERGER Brigitte à GRANDPIERRE Elisabeth, MENUET Gérard à BAUDOUX Bruno, OUADAH Karima à ROUVRE Annie, PATELLI Lise à BEURY Jeanne-Laure, THOMAS Christine à PORTIER-GUENIN Françoise, FAURE Gilbert à MEIRHAEGHE Jean-François

Excusés : DESROUSSEAUX Pascal, GERARD Fabien, RESLINSKI Jean-François, GRIENENBERGER Daniel, REHN Yves, CHAPLOT Roland, BACHMANN Jean-Marie, TRUELLE Hubert, GACHOWSKI Jacques, FRAPIN David, ROYERE Raynald, SCHMITT Philippe, SPILMANN Marcel, SIMON Véronique, AMILHAU Marie-Pierre, MARTINOT Bruno, RICHARD Sophie

Absents : FEVRE Dolly, PARIGAUX Jean-Louis, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, BAILLY Jean-Marie, MANDELLI François, COURTOIS Jean-Christophe, LANDREAT Pascal

Sortis : BALLAND Alain, CHEVALIER Bertrand

Est excusée et a donné pouvoir mais ne participe pas au vote par procuration étant en conflit d'intérêt : LEYMBERGER Brigitte

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°42	Convention territoriale globale Troyes Champagne Métropole – CAF
RAPPORTEUR	Guy DELAITRE

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
88	108	108			

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2019

**CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
TROYES CHAMPAGNE METROPOLE – CAF**

Annexe : PROJET de Convention Territoriale Globale

Exposé :

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018-2022 conclue entre la Caisse Nationale des Affaires Familiales (CNAF) et l'Etat définit pour une période de 5 années les objectifs à atteindre de la Branche famille de la Sécurité Sociale et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Les COG sont ensuite déclinées au niveau départemental par les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Gestion (CPOG) entre la CNAF et les Caisses d'Allocations Familiales (CAF).

Les orientations de la politique sociale et familiale de la branche famille telles que définies au niveau national abordent 6 thématiques :

- La petite enfance
- L'enfance jeunesse
- Le soutien à la parentalité
- L'animation de la vie sociale
- Le logement et le cadre de vie
- La solidarité et l'accès au droit

Dans le cadre de la mise en cohérence des orientations générales et dans la perspective d'améliorer et de développer le service aux familles, la CAF de l'Aube a engagé une démarche visant à aboutir à la signature de Conventions Territoriales Globales (CTG) avec les collectivités territoriales et leurs groupements, acteurs de proximité de la mise en œuvre de cette politique sociale.

Troyes Champagne Métropole, dans le cadre de l'exercice des compétences listées ci-dessous, développe des actions et/ou gère des services impactant les domaines de la petite enfance, la parentalité, l'accès au droit, la cohésion sociale, le logement...

- Action sociale en faveur des populations et pôles d'équilibres du territoire communautaire ;
- Création et gestion des maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférente ;
- Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire ;
- Politique de la ville dans la communauté ;
- Accueil des gens du voyage ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

La CTG représente un outil de suivi et d'évaluation d'un projet stratégique global et territorialisé de la mise en œuvre des actions visant à atteindre les objectifs partagés par la Communauté d'agglomération et la CAF.

Elle permettra de fixer des priorités d'intervention, de définir une programmation des actions à mettre en œuvre et de faciliter les arbitrages entre les partenaires et la CAF.

Cette convention ne vient pas en substitution des conventions de gestion et de financement des micro-crèches et des Relais d'assistants maternels (Prestation de services, Contrat Enfance Jeunesse...) qui subsistent jusqu'à leur échéance et s'inscrivent en déclinaison de la CTG. Ces contrats seront ensuite renégociés avec la CAF.

Le projet de CTG est annexé au présent rapport.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il est proposé :

- **D'APPROUVER le projet de Convention Territoriale Globale Troyes Champagne Métropole – Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote



TROYES
CHAMPAGNE
MÉTROPOLÉ

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations Familiales de l'Aube représentée par la présidente de son conseil d'administration, Madame BOUSQUIERE LEVY et par son directeur, Monsieur Charles MONTERO, dûment autorisés à signer la présente convention ;

et

ci-après dénommée « la CAF » ;

- La Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole, représentée par son président, Monsieur François BAROIN, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire en date du //2019 ;
ci-après dénommée « la communauté d'agglomération » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

CAF de l'Aube :

Acteur majeur des politiques sociales, la CAF de l'Aube assure quatre missions essentielles :

- aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

La CAF de l'Aube contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement social des familles.

L'action sociale et familiale des CAF s'inscrit dans une démarche territoriale et concerne les politiques de l'enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité, de l'aide à domicile, de l'animation de la vie sociale, du logement, de l'insertion, du handicap, sans oublier l'accès aux droits et aux services.

La mise en œuvre d'une politique d'action sociale de proximité passe nécessairement par les collectivités territoriales.

C'est pourquoi, de façon à intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées ci-dessus et dans la perspective d'améliorer et de développer le service aux familles, la CAF de l'Aube engage une démarche concertée avec la Communauté d'agglomération afin d'aboutir à la signature d'une convention territoriale globale (CTG).

Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole :

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences

- action sociale en faveur des populations et pôles d'équilibres du territoire communautaire,
 - création et gestion des maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes
 - équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire
 - Politique de la ville dans la communauté
 - Accueil des gens du voyage
 - Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,
- Troyes Champagne Métropole développe des actions s'intégrant dans les domaines de compétences de la CAF et visant à atteindre des objectifs partagés.

Ces actions impactent notamment les domaines de la petite enfance, de la parentalité, de l'accès au droit, de la cohésion sociale, du logement, de la précarité énergétique, de l'action sociale en faveur de publics spécifiques...

Convention
Territoriale Globale

La démarche CTG

Développée par le réseau des CAF, la CTG constitue un cadre politique et non un outil de gestion. Il s'agit d'une démarche politique volontariste qui consiste à définir un projet stratégique global et territorialisé pour la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la CAF et la Communauté d'Agglomération dans le domaine des politiques sociales et familiales.

Le diagnostic

Chaque CTG est adossée à un diagnostic partagé des besoins du territoire. Le diagnostic vise à objectiver les besoins à partir d'une vision globale des ressources, des spécificités et des moyens mobilisés sur le territoire. Le diagnostic territorial, commandé et mené par la CAF de l'Aube conjointement avec un cabinet extérieur, a permis la mise à disposition de données qualitatives et quantitatives au niveau de la Communauté d'Agglomération et qui serviront de base aux échanges et au diagnostic partagé. Parallèlement, la Communauté d'Agglomération s'engage à partager avec la CAF de l'Aube les diagnostics de territoires existants susceptibles d'enrichir cette étape. Cette phase doit permettre de déterminer les axes d'interventions prioritaires, à partir d'une vision d'ensemble des enjeux du territoire.

La définition d'un plan d'action

La CTG doit permettre de :

1. fixer des priorités d'intervention sur une période pluriannuelle,
2. définir une programmation des actions à mettre en œuvre,
3. faciliter les arbitrages entre le partenaire et la CAF.

Les champs d'intervention de la CTG

Les domaines couverts par la CTG peuvent être les suivants : petite-enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, logement et animation de la vie sociale.

L'offre de service de la CAF vise les objectifs suivants :

- La conciliation vie professionnelle, vie familiale et vie sociale : poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance
- poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants et des jeunes adultes ;
- faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Le soutien à la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
- contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
- L'accompagnement des familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie :

- o favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
- o faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;

- La mise en œuvre de conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles ;
- o soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
- o aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
- o accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Modalités de collaboration dans le cadre de la CTG

Les modalités de collaboration, identifiées par les présents signataires reposent sur les instances suivantes : le comité technique et le comité de pilotage. La composition de celles-ci pourra être adaptée en concertation au cours de la démarche.

COMITE TECHNIQUE

Composition

Pour la CAF, les référents en charge de la démarche CTG sont :
- Le directeur-adjoint et Le Responsable du service Action Sociale

Pour la communauté d'agglomération, les référents en charge de la démarche CTG sont :
- La Directrice Générale Adjointe au Pôle Services et Équipements de proximité en milieu rural ;
- La Directrice Générale Adjointe au Pôle Politique de la Ville – Habitat – Dispositifs contractuels ;
- Le Directeur Général Adjoint au Pôle Environnement – Développement durable - Collecte.
- Le Chef de service Maisons de services au public.
- Le Chef de service action sociale
- Le Chef de service politique de la ville
- La Directrice Développement durable Climat Energie
- Le Chef de service gens du voyage

Missions

- Mise en œuvre de la démarche projet.
- Détermination des groupes de travail opérationnels.

Le comité technique sera co-animé par la CAF et la Communauté d'Agglomération.

COMITE DE PILOTAGE

Composition

Pour mener à bien la démarche, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage, composé de représentants de la CAF et de la Communauté d'Agglomération.

Pour la CAF, les représentants sont :
- Le Directeur-adjoint
- Le responsable du service Action Sociale

Pour la communauté d'agglomération, les représentants sont :

Élus :

- Monsieur Pascal Landréat, Vice-président délégué à la Solidarité, à la Prévention à l'Accès aux droits ;
- Madame Annie Duchêne, Vice-présidente à l'action sociale de proximité ;
- Monsieur David Garnier, Vice-président délégué à l'attractivité des centres bourgs ;
- Monsieur Guy Delaitre, Conseiller communautaire délégué à la petite enfance ;
- Monsieur Jean-Jacques Arnaud, Vice-président délégué au développement durable et l'environnement ;
- Monsieur Jacky Raguin, conseiller communautaire délégué aux gens du voyage et à la gestion technique et financière des voiries d'intérêt communautaire

Missions

- Procéder aux arbitrages lors des différentes étapes de la démarche
- Assurer le suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre de la CTG
- Evaluer la mise en œuvre de la CTG et procéder aux ajustements éventuels.

Le comité de pilotage sera co-animé par la CAF et la Communauté d'Agglomération.

Enjeux / objectifs de la CTG de la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole

Domaine/Compétence	Orientations proposées	Soutien financier spécifique (Oui/Non)	Commentaires
Petite enfance	Soutien au fonctionnement de la micro-crèche de Villechelliff et la micro-crèche de Barberey-Saint-Sulpice	OUI	Convention financières en cours.
	Soutien au fonctionnement des deux RAM itinérants sur Saint-Lyé et Estissac	OUI	Conventions financières en cours. Développement de l'itinérance en réflexion : développement des points d'arrêts
	Handicap	OUI	Contribuer à un accueil adapté en fonction des besoins ; possibilité d'accueil en micro-crèche d'enfant porteur de handicap en tenant compte du temps de présence, d'un matériel éventuellement nécessaire et de l'encadrement indispensable pour un accueil de qualité pour le bien-être de l'enfant.

Jeunesse	Soutien de TCM à l'action Idées jeunes	OUI	Pilotage DDCSPP + CAF + MSA Soutien financier de TCM au titre de l'enveloppe Appel à Projets politique de la ville pour les projets portés par ou à destination des jeunes en QPV Hors quartier politique de la ville, avis de TCM sur l'ensemble des projets (Bénéficiaires de l'enveloppe DDCSPP + CAF + MSA)
Parentalité	Renforcement / développement du partenariat engagé dans le cadre du PRE	NON	Valorisation du partenariat existant / renforcement éventuel en réflexion Solicitation des fonds REAAP et LEAP de la CAF en fonction des besoins identifiés auprès des familles du PRE
	Soutien à la semaine de la parentalité	NON	Intervention / Co animation CAF Modalités à distinguer en fonction des publics concernés : ruralité / QPV / GDV
Accès aux droits	Développer des actions de soutien à la parentalité	OUI	Soutenir les actions de soutien à la parentalité de type CLAS et REAAP par l'étude des projets dans le cadre de l'appel à projets annuel de la politique de la ville
	Renseignements de 1 ^{er} niveau sur les prestations CAF dans les MSAP et accompagnement dans les démarches dématérialisées : formation des agents des MSAP	NON	Modalités de formation à préciser / formation en Socle commun et mises à niveau pour un total de formation de 5 jours sur la durée de la convention. Projet de MSAP itinérante à intégrer Formation CAF aux journées portes ouvertes des MSAP
Animation de la vie sociale	Amélioration de l'accès aux droits des GDV sur les aires d'accueil	NON	Modalités d'information auprès de l'agent en charge de l'accueil des GDV à définir Tenir compte de l'évolution de l'habitat des gens du voyage (avec en perspective l'étude qui sera menée sur 2019-2020)
Logement	Actions d'information	NON	Actions d'information lors des animations menées par TCM en faveur de la cohésion sociale
	Soutien de TCM au guichet unique « parcours logement vulnérabilité »	NON	Activation réseau de partenaires, partenariat avec l'ADIL au titre de la mission confiée pour l'accompagnement des demandeurs de logement social Articulation avec la Plate-Forme de Rénovation Énergétique et l'intégration de dispositifs complémentaires de lutte contre la précarité énergétique en plus de la diffusion d'information bilatérale
	Soutien au logement dans le cadre du NPNRU	NON	Valorisation du partenariat de la CAF signataire de la charte de logement dans le cadre du NPNRU Jules Guesde
Insertion	Développer les actions concourant à l'accélération des parcours d'insertion sociale et faciliter les conditions favorisant l'insertion professionnelle	NON	Objectif : fluidifier les parcours d'insertion dans le cadre du contrat de ville : recensement des actions et des dispositifs à destination des publics concernés (prérequis, freins au parcours : accompagnement social, conciliation vie familiale et vie professionnelle)
	Maîtrise de la langue : concourir à l'apprentissage de la maîtrise de la langue française.	OUI	Soutien dans le cadre de l'appel à projets de la politique de la ville

	Accueil d'urgence en micro-crèche en faveur de l'insertion professionnelle	A définir	Objectifs : permettre à des familles de se former en urgence, de se présenter à un entretien professionnel... Aider les familles confrontées à un événement ou une difficulté fragilisant la vie professionnelle et familiale (défaillance mode de garde habituel, hospitalisation d'un parent...)
	Prise en compte de situations spécifiques afin de favoriser l'insertion professionnelle dans le cadre de l'attribution des places en micro-crèches	A définir	Prise en considération de situations telles que monoparentalité, grossesses multiples...etc., dans l'attribution des places.

Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la démarche de convention territoriale globale. Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties. Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner l'action de l'autre partie.

Évaluation

Une évaluation est conduite à l'issue de la présente convention. Cette évaluation, élaborée au sein du comité de pilotage, doit permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées. Toute évaluation entraînant une modification de la présente convention ou des annexes peut faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter de la date de signature figurant ci-dessous jusqu'au 31 décembre 2021 inclus. Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisée par lettre recommandée avec avis de réception. En cas de résiliation de la présente convention, les parties seront tenues des engagements pris antérieurement à celle-ci jusqu'à leur terme.

Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties. Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine.

Fait à Troyes, le xx xxx 2019.

En deux exemplaires originaux.

La Caisse d'Allocations Familiales de L'Aube		La Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole
La Présidente	Le Directeur	Le Président
Chantal BOUSQUIERE LEVY	Charles MONTEIRO	François Baroin